

## Éthique du Bridge #3

Entame Hors tour (loi 53, 54)

- L'entame hors tour est, de loin, l'irrégularité la plus fréquente au Bridge....c'est pourquoi, il faut toujours entamer face cachée.

Une entame hors tour face visible offre cinq (5) possibilités au déclarant :

1. Le déclarant peut accepter l'entame hors tour et voir la main du mort avant de jouer de sa main.
2. Le déclarant peut accepter l'entame hors tour et choisir de devenir le mort (si selon lui la grosse main va être cachée). Le mort deviendra le déclarant. Donc :

La deuxième carte de la levée est jouée de la main du déclarant.

Le déclarant peut également refuser l'entame hors tour. La carte ainsi exposé deviendra alors une carte de pénalité. Trois options s'offre au déclarant :

3. Le déclarant peut refuser que le partenaire du joueur fautif entame la couleur pénalisée tant qu'il aura la main. Le joueur fautif peut alors reprendre la carte pénalisée.
4. Le déclarant peut exiger que le partenaire du joueur fautif entame la couleur pénalisée. Le joueur fautif peut alors reprendre la carte pénalisée.
5. Le déclarant peut enfin ne pas exiger ou refuser une entame, auquel cas le partenaire du joueur fautif pourra jouer n'importe quelle carte, y compris la couleur de l'entame hors tour. La carte de l'entame hors tour restera alors une carte de pénalité.

Lorsqu'un joueur est dans l'impossibilité de se conformer aux exigences d'une pénalité, celui-ci peut jouer n'importe quelle carte légale (Loi 59).

1. Il ne détient aucune carte dans la couleur exigée ou
2. Il a seulement des cartes dans la couleur qu'il lui est interdit d'attaquer ou de jouer ou
3. Il est obligé de fournir, alors il peut jouer n'importe quelle carte légale.

Rappel : Lorsque les enchères sont terminées, le déclarant ainsi que son partenaire doivent laisser les cartons d'enchères sur la table par respect pour les adversaires!!

Léo Cinq-Mars

Directeur Bridge St-Eustache